



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de la sécurité publique et nationale

SECU • NUMÉRO 009 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 27 octobre 2011

Président

M. Kevin Sorenson

Comité permanent de la sécurité publique et nationale

Le jeudi 27 octobre 2011

• (1140)

[Traduction]

Le président (M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC)): Bonjour tout le monde. Il s'agit de la neuvième réunion du Comité permanent de la sécurité publique et nationale, le 27 octobre 2011.

Aujourd'hui, nous allons poursuivre notre étude sur les drogues et l'alcool dans les prisons. Nous examinons les moyens par lesquels les drogues et l'alcool entrent dans les prisons et les impacts qu'ont ces substances sur la réadaptation des délinquants, la sécurité des agents correctionnels et la criminalité dans les établissements correctionnels.

À titre d'information pour les auditeurs, je mentionne que, mardi de cette semaine, notre comité s'est rendu à Kingston pour inspecter les établissements de Collins Bay et de Joyceville. Je suis certain que tous les membres ont tiré quelque chose de cette expérience et de ce que nous avons appris en lien avec notre étude — et probablement un peu plus que cela. C'était révélateur de simplement pouvoir entendre certaines des préoccupations des délinquants comme des agents correctionnels ainsi que de la direction.

Nous entendrons aujourd'hui un groupe de témoins d'Edmonton, en Alberta par téléconférence. Nous avons Andrea Markowski, directrice de l'Établissement d'Edmonton pour femmes et Darcy Thompson, agent du renseignement de sécurité à l'Établissement de Drumheller, dans ma circonscription de Crowfoot.

Au nom du comité, je tiens à remercier nos deux témoins d'avoir contribué temps et efforts dans le cadre de notre étude. Nous vous sommes très reconnaissants de votre apport. Nous sommes désolés de ne pas avoir pu vous accueillir ici aujourd'hui et de ne pas avoir pu organiser une vidéoconférence. Je crois que c'est parce que les ressources — de notre côté — nous ont fait défaut.

Nous nous excusons aussi d'avoir pris un peu de retard aujourd'hui. Nous avons dû aller voter à la Chambre des communes. Il s'agissait d'un vote rapide au sujet du registre des armes à feu, enjeu qui, pour certains d'entre nous, était assez important.

Maintenant, je vous invite tous les deux — monsieur Thompson et madame Markowski — à présenter des déclarations préliminaires, puis nous aurons peut-être quelques séries de questions à vous poser. Nous avons hâte d'entendre vos commentaires.

Merci de vous être joints à nous par téléconférence.

Mme Andrea Markowski (directrice, Établissement Edmon-ton pour femmes, Service correctionnel du Canada): Merci.

Je m'appelle Andrea Markowski, et je vais faire ma déclaration préliminaire en premier, puis Darcy va me suivre.

Bonjour à vous, monsieur le président, et à tous les membres du comité. Je tiens à vous remercier de m'avoir invitée et de me permettre de vous parler de mon expérience.

Je suis directrice ici à l'Établissement d'Edmonton pour femmes depuis avril 2009. Vous m'entendrez probablement dire EEF pour parler de l'Établissement d'Edmonton pour femmes. Il s'agit d'un sigle que nous utilisons souvent. L'EEF est l'un des six établissements régionaux à niveaux de sécurité multiples pour délinquantes sous responsabilité fédérale au Canada. L'un de ces établissements est un pavillon de ressourcement, appelé Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci, situé près de Maple Creek, en Saskatchewan. Cet établissement accueille seulement des délinquantes à sécurité minimale et à sécurité moyenne, mais les cinq autres établissements sont réellement à niveaux multiples: sécurité minimale, sécurité moyenne et sécurité maximale.

À titre d'information, je tiens à vous signaler que l'EEF compte 125 places. Nous avons 100 places pour la population carcérale à sécurité minimale et à sécurité moyenne, nous avons 10 places dans une unité de vie structurée, une unité de placement pour les soins en santé mentale, et nous avons 15 places pour les délinquantes à sécurité maximale, ce qui correspond à 125 places.

Il convient de noter que nous fonctionnons à pleine capacité ou plus depuis quelques années. Nous avons recours à la double occupation des cellules dans l'unité de garde en milieu fermé, qui est notre unité à sécurité maximale, pour gérer cette pression démographique. Parfois, nous avons dû loger des femmes dans nos unités de visite familiale privées. Mais des travaux d'amélioration des infrastructures sont en cours, et nous ajouterons 40 places pour les délinquantes à sécurité minimale et quatre places dans l'unité de vie en milieu structuré, pour un total de 44 places additionnelles au cours des prochaines années.

L'approche utilisée dans les établissements fédéraux pour femmes s'appuie sur les principes qui ont été énoncés dans le rapport *La création de choix*, à savoir des choix valables et responsables, la responsabilité partagée, le respect et la dignité, le pouvoir de contrôler sa vie et un environnement de soutien. Ces principes sont à la base du fonctionnement et de la conception de nos établissements ainsi que de la prestation des services que nous offrons aux délinquantes. Nous travaillons en collaboration avec les femmes qui vivent ici — et vous m'entendrez souvent les désigner de cette façon — pour créer un environnement où elles peuvent toutes se sentir intégrées, respectées et capables de s'épanouir.

Au sein du système carcéral fédéral, la population de délinquantes est celle qui connaît la croissance la plus rapide; la croissance de cette population n'est en fait surpassée que par celle de la population de délinquantes autochtones.

La plupart des délinquantes qui sont admises dans un établissement correctionnel fédéral ont d'importants problèmes de toxicomanie qui exigent une intervention; beaucoup ont également des problèmes de santé mentale; la plupart ont subi des traumatismes, par exemple de la violence physique ou sexuelle durant une enfance perturbée et chaotique et ont connu des expériences de victimisation à l'âge adulte; et environ la moitié d'entre elles — en fait, jusqu'à 65 p. 100 — sont incarcérées pour des infractions avec violence. La plupart de ces femmes sont aux prises avec d'importants problèmes de toxicomanie. Certaines continuent d'essayer de se procurer de la drogue pendant leur peine, surtout au début de leur parcours.

La toxicomanie peut prendre diverses formes à l'intérieur des établissements. Nous parlons ici aussi bien de drogues illicites et de médicaments d'ordonnance que de substances qui contiennent de l'alcool, comme la broue, de fabrication artisanale. Nous avons mis en place une approche coordonnée pour lutter contre ce fléau — la prévention, l'intervention et la répression. Darcy vous parlera plus en détail de certaines de nos activités.

La consommation de drogues et d'alcool en prison est différente dans un établissement pour femmes. La possibilité qu'ont les femmes de dissimuler des objets à l'intérieur d'une cavité corporelle pendant de longues périodes peut nuire à nos efforts d'interception. Cela nuit certainement à l'efficacité des interventions en cellule nue — que je peux vous expliquer plus tard, si vous n'êtes pas certains de savoir de quoi il s'agit. Voilà certaines des difficultés particulières que nous connaissons.

● (1145)

Toutefois, les femmes ont tendance à avoir moins de contacts à l'extérieur de la prison, alors, dans ce cas, le lancement de colis par-dessus les murs et la contrebande de drogues à l'intérieur de l'établissement semblent moins évidents que dans les prisons pour hommes. Mais, en réalité, certaines femmes arrivent parfois des centres de détention provisoire avec de la drogue ou d'autres objets interdits, comme le tabac, ou essaient d'en introduire lorsqu'elles reviennent de permissions de sortir avec escorte ou reçoivent des visiteurs dans l'établissement.

Les efforts déployés par le Service correctionnel du Canada, notamment les investissements et les améliorations apportées aux entrées principales et aux périmètres de sécurité, l'utilisation efficace de la sécurité active et de la sécurité passive de même que le renforcement de notre capacité en matière de renseignement de sécurité, se sont vraiment avérés efficaces au chapitre de la dissuasion. Dans l'établissement que je dirige et les autres établissements pour femmes à l'échelle du pays, ces résultats sont confirmés par le faible nombre de saisies de drogue et le faible nombre de résultats d'analyses d'urine positifs.

Pour s'attaquer aux causes profondes de la toxicomanie, on évalue l'état de santé mentale et les problèmes de toxicomanie des délinquantes dès qu'elles arrivent dans le système correctionnel fédéral. Ces évaluations sont suivies par l'élaboration d'un plan correctionnel détaillé et exhaustif.

Des interventions qui tiennent compte des besoins particuliers des femmes sont offertes dès le processus d'évaluation initiale. D'ailleurs, en moyenne, une femme commence à suivre un programme dans les 50 jours suivant son admission dans l'établissement — ce qui s'inscrit toujours dans la phase du processus d'admission. Les femmes sont très motivées à participer au traitement pendant leur incarcération, alors nous avons des taux très élevés d'inscription aux programmes et d'achèvement de ces programmes.

Même si certaines délinquantes sont plus ou moins affiliées à des gangs avant leur incarcération — habituellement en raison de relations qu'elles entretiennent avec un homme —, elles poursuivent rarement ce genre d'activités lorsqu'elles sont incarcérées. Par conséquent, la gestion des gangs dans les établissements pour femmes n'est pas une préoccupation importante à l'heure actuelle.

Monsieur le président, j'espère que ces précisions vous seront utiles.

Je serai très heureuse de répondre à vos questions une fois que Darcy Thompson aura terminé son allocution.

Merci beaucoup.

● (1150)

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons donner la parole à M. Thompson.

Je devrais mentionner — avant que vous ne commenciez — que, dans le cadre d'une réunion du comité il y a quelques semaines, j'ai mentionné l'une des visites que j'avais faites à l'Établissement de Drumheller ainsi que le babillard de renseignements que vous avez là-bas, où figurent des photos et de l'information. Vous vous êtes mérité des éloges des personnes concernées. Je crois que le commissaire était de ce nombre, et il y en avait d'autres.

Alors, nous sommes heureux de vous accueillir ici aujourd'hui, et peut-être que votre comparution ici aujourd'hui est le résultat de certains des témoignages et de la reconnaissance de votre travail là-bas à l'Établissement de Drumheller.

Monsieur Thompson.

M. Darcy Thompson (agent de renseignement de sécurité, Établissement Drumheller, Service correctionnel du Canada): Merci beaucoup pour vos commentaires. Je vous en suis très reconnaissant. Monsieur le président, je tiens vraiment à vous remercier de m'avoir donné cette occasion unique. C'est un honneur et un privilège que de pouvoir vous parler de mon expérience.

Je m'appelle Darcy Thompson et je suis agent du renseignement de sécurité à l'Établissement de Drumheller, dans la région des Prairies. Notre établissement est un établissement à sécurité moyenne qui accueille environ 600 détenus. Il est entouré d'une clôture double de 15 pieds qui est équipée d'un système de détection à la clôture et d'un système de détection de mouvements entre les deux clôtures. L'établissement possède également une unité à sécurité minimale de 72 places.

Je travaille au Service correctionnel du Canada depuis un peu plus de 17 ans. J'exerce les fonctions d'agent du renseignement de sécurité depuis neuf ans, soit depuis 2002. Avant d'occuper ce poste, j'ai été agent correctionnel et j'ai aussi fait partie de l'Équipe pénitentiaire d'intervention en cas d'urgence, d'abord à titre de membre, puis comme chef, toujours à l'Établissement de Drumheller.

L'une de mes principales responsabilités en tant qu'agent du renseignement de sécurité est de recueillir de l'information, de transformer cette information en renseignement de sécurité et de transmettre ces renseignements à nos décideurs. Notre objectif global est, bien sûr, d'assurer un environnement sûr et sécuritaire à l'intérieur de l'établissement, aussi bien pour le personnel que pour les détenus, mais aussi pour la collectivité dans son ensemble. Nous utilisons différentes méthodes pour recueillir de l'information, y compris des moyens électroniques et des sources visuelles, mais le personnel, qui travaille avec les délinquants au quotidien, demeure notre principale source d'information. Plus je transmets d'information au personnel, plus j'en reçois, ce qui est essentiel pour que notre travail soit efficace.

Il va sans dire que nous échangeons également de l'information avec des gens qui se trouvent à l'extérieur du SCC. Nous avons établi de bonnes relations avec nos partenaires du domaine de l'application de la loi, dont la GRC, les services de police municipaux, le Service canadien de renseignements criminels et l'Agence des services frontaliers du Canada. Notre capacité d'échanger de l'information est un élément crucial de la lutte contre la criminalité dans nos établissements et dans la collectivité, particulièrement lorsqu'il est question de drogues, de gangs et de violence.

Monsieur le président, nous savons que gangs et drogues vont de pair. Lorsqu'un membre d'un gang est incarcéré, cela ne signifie pas automatiquement qu'il cesse ses activités criminelles. Comme l'a mentionné récemment le commissaire lorsqu'il s'est présenté devant votre comité, une bonne partie de la violence qui existe dans les établissements peut être reliée d'une façon ou d'une autre aux drogues, aux dettes et aux gangs. Par conséquent, nous devons continuellement nous adapter et être à jour dans les informations que nous possédons et les technologies que nous utilisons pour mettre fin à ces activités.

Par exemple, lorsqu'on envisage de placer un détenu à l'Établissement de Drumheller, on nous consulte pour savoir si ce détenu est affilié à un gang et s'il peut vivre en toute sécurité au sein de notre population. La communication au sein du SCC et avec nos partenaires devient cruciale à ce moment-là. Un incident qui pourrait avoir d'importantes répercussions sur les relations entre deux groupes présents au sein de notre population peut se produire n'importe quand dans la rue, dans un autre établissement ou encore dans un centre de détention provisoire.

Nous disposons également d'outils efficaces pour aider à empêcher l'introduction de drogues dans notre établissement. Ainsi, notre programme de chiens détecteurs de drogue constitue un excellent moyen de repérer les personnes qui pourraient être tentées d'apporter de la drogue au sein de l'établissement. Les visiteurs sont un moyen bien connu d'introduire de la drogue dans un établissement. Nous avons effectué de nombreuses saisies grâce à notre programme de chiens détecteurs de drogue. J'ai vu des véhicules de visiteurs faire demi-tour dès qu'ils ont aperçu le véhicule des maîtres-chiens stationné à notre entrée. J'ai entendu des conversations téléphoniques au cours desquelles on demandait à des détenus s'ils croyaient que les chiens détecteurs de drogue seraient présents. Ce programme constitue non seulement un bon moyen d'interception, mais aussi un bon moyen de dissuasion.

Les visiteurs ne sont pas le seul moyen utilisé pour faire entrer la drogue dans un établissement. Les détenus eux-mêmes peuvent tenter de ramener de la drogue lorsqu'ils reviennent de permissions de sortir. Nous avons également vu des délinquants s'arranger pour qu'on suspende leur mise en liberté et arriver du centre de détention

provisoire avec de la drogue qu'ils se sont procurés dans la rue. Il arrive également que des colis contenant de la drogue soient lancés par-dessus les murs ou cachés dans des véhicules qui circulent sur notre terrain. Nous en avons également trouvée dans les marchandises destinées à la cuisine. Les détenus ont beaucoup d'imagination, mais nous devons, mes collègues de l'Établissement de Drumheller et moi, garder le contrôle de la situation et utiliser toutes les ressources que nous avons à notre disposition pour empêcher la présence de drogues dans notre établissement.

Monsieur le président, au fil des ans, j'ai vu un changement considérable dans la manière dont s'y prend le SCC pour attaquer ce problème de front. Je vous ai donné seulement quelques exemples du travail que nous faisons. En ce qui me concerne, le renforcement de la capacité du renseignement de sécurité, l'utilisation de nouvelles technologies et l'établissement de relations de travail positives avec le milieu du renseignement sont autant d'éléments qui prouvent que nous allons incontestablement dans la bonne direction.

Je suis prêt à répondre à vos questions.

• (1155)

Le président: Merci beaucoup à tous les deux, madame Markowski et monsieur Thompson.

Nous allons commencer notre premier tour, et la parole va aux représentants du gouvernement.

Monsieur Norlock, vous avez sept minutes.

M. Rick Norlock (Northumberland—Quinte West, PCC): Merci.

C'est parfois une bonne chose que d'introduire un peu d'humour dans ces cas, si la question n'était pas aussi grave. Je regardais les photos que vous avez déposées qui illustrent comment les drogues entrent dans les prisons. J'ai vu un pain, et cela m'a fait penser aux dessins animés où les gens introduisaient subrepticement une lime en prison pour libérer une personne. Alors, cela ne m'étonne pas. J'imagine qu'il y a même des gâteaux qui contiennent de la drogue.

Certaines de mes questions me sont venues après notre visite d'hier à Joyceville. J'ai demandé à l'un des représentants des détenus si les drogues en prison rendaient l'environnement plus sécuritaire pour les détenus. Il a répondu qu'une prison sans drogue serait plus sécuritaire pour les détenus.

Vous avez omis certaines choses dans votre allocution, ce qui est compréhensible. Mais certains des porte-parole de la population carcérale signalent que 70 p. 100 de la drogue est introduite par le personnel. Bien sûr, j'aimerais avoir vos commentaires à cet égard. Vous avez parlé de ceux qui apportaient de la drogue dans les prisons, mais j'aimerais des précisions sur cet aspect particulier.

Monsieur Thompson, peut-être pourriez-vous parler des méthodes employées pour introduire de la drogue dans votre établissement qui peuvent différer des autres. Ou s'inscrivent-elles toutes dans la même tendance?

Ensuite, vous avez parlé des drogues, des gangs et de la violence. Le gouvernement a consenti un investissement plutôt important aux fins de l'interdiction des drogues dans les prisons, alors j'aimerais que vous parliez de la situation avant et après cette injection de ressources.

Cela vous donne beaucoup de matière à développer.

Le président: Je crois que je vais demander aux membres du comité si leurs questions s'adressent particulièrement à l'un ou à l'autre des témoins, parce qu'ils ne peuvent pas vous voir. Sinon, celui qui se sent capable de répondre ou qui veut le faire peut tout simplement y aller.

M. Rick Norlock: C'est pourquoi j'ai mentionné le nom de M. Thompson.

Le président: Oui. Je veux simplement m'assurer que tout le monde comprend.

Monsieur Thompson.

M. Darcy Thompson: Pour commencer, en ce qui concerne le commentaire voulant que 70 p. 100 de la drogue qui entre dans notre établissement le fait grâce au personnel, je ne crois pas que c'est vrai. Aucune organisation ne veut admettre qu'il y a de la corruption au sein de son personnel, mais c'est une réalité.

Les détenus peuvent penser à beaucoup de méthodes pour faire entrer de la drogue dans notre établissement. La majeure partie entre en petites quantités, par l'intermédiaire de gens qui se présentent à des visites-contacts avec les détenus. Mais il y a un certain nombre de façons de le faire, dont les visites familiales privées, ou lorsque le détenu sort dans la collectivité en vertu d'une permission de sortir avec escorte. Habituellement, l'agent accompagnateur peut toujours le voir et l'entendre, mais il y a parfois une occasion de glisser quelque chose dans sa poche, comme lorsqu'il va aux toilettes.

Nous avons constamment des entrepreneurs qui viennent dans nos murs. Nous ne disons pas que tous les entrepreneurs apportent des objets interdits dans l'établissement. Mais, est-ce que cela arrive? Oui, cela arrive.

À mon avis, la drogue est le pire de tous les maux, surtout en milieu carcéral. L'usage de la force, l'extorsion, l'endettement et la violence sont habituellement tous rattachés à la drogue. Nous considérons que ce phénomène comporte deux volets. Nous regardons les consommateurs de drogue et les vendeurs de drogue. Les vendeurs de drogues sont la principale préoccupation, dans le cadre de mes fonctions.

Au cours des dernières années, nous avons vu une augmentation de la capacité de notre service, en ce qui concerne le nombre d'agents du renseignement de sécurité et la quantité de ressources administratives. Je peux dire en toute honnêteté que le nombre de saisies de drogue a beaucoup augmenté depuis ce moment-là.

• (1200)

M. Rick Norlock: Merci beaucoup.

Pourriez-vous nous parler plus en détail du système bancaire qui repose sur les drogues? Nous avons appris que la drogue et le tabac faisaient partie d'un système bancaire. Il n'y a pas d'échange d'argent, mais on tient des comptes. Pourriez-vous nous parler de cela?

M. Darcy Thompson: Normalement, les transactions financières se font dans la rue. Si je suis un vendeur de drogues et que trois détenus me doivent chacun 100 \$, je vais leur donner un numéro de compte bancaire et dire au détenu numéro 1 de déposer 100,06 \$ dans ce compte. Je vais dire au détenu numéro 2 de déposer 100,12 \$ dans ce compte, et au détenu numéro 3, peut-être 100,16 \$. Ensuite, je vais téléphoner à mon contact dans la rue pour vérifier si l'argent a été déposé dans le compte. Si je sais que 100,06 \$ ont été déposés dans le compte, le détenu numéro 1 a acquitté sa dette.

La plupart des transactions financières se font non pas à l'intérieur de l'établissement, mais dans la rue.

M. Rick Norlock: Pourriez-vous nous expliquer comment, dans la prison, la chaîne de transactions financières se rattache en fait au crime organisé et aux gangs, et comment ces derniers sont responsables d'une grande partie du trafic de drogue dans les prisons? Pouvez-vous nous expliquer comment les gangs et le crime organisé introduisent les drogues dans les prisons au moyen?

M. Darcy Thompson: Les groupes de crime organisé ont beaucoup de relations dans la rue et, honnêtement, beaucoup d'argent. Normalement, ils communiquent avec leurs relations dans la rue et organisent l'assemblage de paquets qui doivent être introduits dans nos établissements.

Les principaux joueurs et les gros vendeurs de drogue dans nos établissements exercent parfois des pressions sur d'autres détenus pour qu'ils en fassent entrer par l'entremise des gens qui leur rendent visite. Habituellement, ces personnes ne participent pas directement à l'introduction des drogues dans nos établissements; ils dirigent le tout de l'intérieur de nos prisons. Normalement, on ne fait pas cela par téléphone; on utilise plutôt des téléphones cellulaires qui ont été introduits clandestinement.

Le vice-président (M. Randall Garrison (Esquimalt—Juan de Fuca, NPD)): Merci, monsieur Thompson.

À titre d'information pour les témoins, je suis Randall Garrison, le vice-président qui remplace temporairement le président.

Nous allons maintenant donner la parole à l'opposition officielle — M. Sandhu — pour sept minutes.

M. Jasbir Sandhu (Surrey-Nord, NPD): Merci, monsieur le vice-président.

Je tiens à remercier nos témoins d'être ici aujourd'hui. Vos témoignages sont extrêmement importants à notre compréhension de la question des drogues et de l'alcool dans les prisons. C'est un sujet très complexe.

Nous avons eu l'occasion d'entendre beaucoup de témoins au cours des dernières semaines, et nous avons pu visiter une prison cette semaine et voir directement à quoi ressemble le milieu carcéral et d'entendre le point de vue des prisonniers. Cette visite s'est révélée une très bonne expérience et, selon moi, une expérience nécessaire pour pouvoir commencer à comprendre la question de la consommation de drogues et d'alcool dans les prisons.

Il ne fait aucun doute que le problème est complexe et exige une approche complète et équilibrée, y compris un accent sur l'efficacité des programmes et de la réadaptation.

Lorsque nous avons visité la prison cette semaine, nous avons entendu des représentants de l'établissement et des détenus nous parler des drogues disponibles dans la prison et de leur coût comparativement à leur valeur à l'extérieur. La drogue coûte beaucoup plus cher si on l'achète en dedans. La différence est importante — c'est peut-être 10, 15 ou 20 fois plus —, d'après ce que nous ont dit les représentants de l'établissement. C'est peut-être plus.

Il y avait un document intitulé *A Flawed Compass: A Human Rights Analysis of the Roadmap to Strengthening Public Safety*. Je vais en citer un passage et vous demander d'en faire l'analyse. Voici le passage de ce document:

... même si on pouvait ralentir l'introduction de drogues, la rareté accrue qui en résulterait ferait augmenter de beaucoup la valeur de la drogue et la concurrence connexe; par conséquent, le trafic de drogues dans les prisons deviendrait plus lucratif et plus acharné, et donc plus violent.

Monsieur Thompson, approuvez-vous cette idée ou que pensez-vous de cette analyse?

•(1205)

M. Darcy Thompson: Je ne suis pas complètement d'accord avec cette déclaration. Évidemment, nous rendons la tâche très difficile aux détenus qui veulent introduire de la drogue dans notre établissement, alors, oui, la valeur de la drogue dans l'établissement est beaucoup plus élevée que dans la rue.

Le prix de la drogue dans un établissement varie évidemment en fonction de l'offre et de la demande. Mais, selon l'expérience que j'ai acquise au fil des ans, il demeure stable dans une certaine mesure. Les toxicomanes vont en consommer, si la drogue est facile à obtenir. La valeur de la drogue et ce que paient ces personnes pour la drogue est un grave problème parce que, honnêtement, elles n'ont pas les moyens de se procurer de la drogue, mais elles continuent sans cesse d'en acheter. Elles s'endettent et continuent de consommer. Elles s'endettent encore davantage et finissent par se tourner vers nous pour une protection, parce qu'elles n'arrivent plus à rembourser leur dette.

Oui, je conviens du fait que, si nous arrivions à réduire de façon importante la quantité de drogues dans l'établissement, la valeur augmenterait et, oui, l'endettement augmenterait. Et, lorsque les gens ne remboursent pas leurs dettes, c'est là que la violence — les voies de fait — se manifeste.

Je ne suis pas certain si cela répond à votre question.

M. Jasbir Sandhu: Certes. Il ne fait aucun doute dans mon esprit que, lorsqu'un produit se fait rare, les prix montent, il y en a moins, et un plus grand nombre de personnes se disputent cette quantité réduite — et cela va donner lieu à de la concurrence. Ce n'est pas seulement le cas pour la drogue dans les prisons; c'est pareil pour n'importe quoi à l'extérieur.

Je vais revenir à Mme Markowski. J'ai une question pour elle.

Selon le procès-verbal d'une réunion d'Amnistie Internationale tenue à Edmonton en mars 2010, vous avez déclaré que, à l'Établissement d'Edmonton, vous essayez de créer un lieu de guérison. À quel point est-il important pour les détenues avec lesquelles vous travaillez d'avoir l'impression qu'on leur fait confiance et qu'on les respecte, pour que la guérison commence?

Mme Andrea Markowski: C'est absolument essentiel, et c'est le fondement de tout ce que nous faisons ici. Le cheminement d'une femme jusqu'à la prison est un terrible parcours, rempli de traumatismes, de violence et de marginalisation de toutes sortes. Et son cheminement vers le crime est souvent ponctué d'épisodes de consommation de drogues et de tentatives malavisées de régler ses problèmes financiers sans avoir les compétences nécessaires pour obtenir un emploi qui lui permettra de s'occuper des membres de sa famille.

Si vous regardez le nombre de femmes incarcérées comparative-ment au nombre d'hommes, vous vous apercevrez qu'elles ne sont qu'environ 1 100 sous responsabilité fédérale, et un peu moins de la moitié de ces femmes sont dans la collectivité. Il y a presque 23 000 hommes en prison. Alors, c'est un très petit nombre de femmes qui finissent par se retrouver en prison. Lorsqu'elles arrivent à ce stade, elles souffrent de graves problèmes de toxicomanie et de santé mentale et ont subi des traumatismes à cause de la marginalisation financière. Leur parcours pour retrouver un l'équilibre, se rétablir et être en sécurité doit être fondé sur la création d'un environnement sécuritaire où qu'elles vivent ainsi que cette relation de confiance et de respect. Cela finit par constituer la base qui leur permet d'accepter la responsabilité du mal qu'elles ont causés et de se racheter. Cette justice réparatrice fait partie intégrante de notre fonctionnement à l'établissement.

J'aimerais savoir si vous avez d'autres questions, ou je peux vous parler encore de ce que nous faisons ici.

Le vice-président (M. Randall Garrison): Avez-vous des questions?

M. Jasbir Sandhu: Oui. Dans votre déclaration, madame Markowski, vous avez signalé que certaines personnes continuent à essayer d'obtenir de la drogue durant leur période d'incarcération, surtout au début de leur peine. Met-on des programmes à leur disposition dès qu'elles arrivent dans l'établissement, pour qu'elles puissent s'inscrire à un programme de traitement le premier jour? Ou doivent-elles patienter un peu?

•(1210)

Mme Andrea Markowski: Eh bien, il y a toutes sortes de programmes offerts à différentes étapes, et notre intervention auprès de la femme commence le jour où elle arrive. Je crois qu'il est crucial que nous ne nous attachions pas seulement à l'interception; nous devons aussi nous consacrer à la prévention, à la réduction des méfaits et au traitement — et je peux vous dire que nous le faisons de façon très englobante.

Alors, lorsque la femme arrive, elle est tout de suite examinée par un professionnel des soins de santé, par exemple. Elle est admise dans un programme de sensibilisation à la réception. Elle fait aussi l'objet d'une évaluation médicale complète, et, peu après, les évaluations relatives à la santé mentale et à la toxicomanie commencent. L'évaluation fait partie du traitement. Alors, tout cela commence immédiatement, et je suis très fière de nos statistiques à ce chapitre.

Dans les établissements pour femmes, les délinquantes commencent un programme de base dans les 50 jours. Actuellement, les programmes que nous offrons sont soit d'intensité modérée, soit d'intensité élevée, et ils sont modulaires — ils s'attaquent à toute une gamme de problèmes. Alors, dans les 50 jours, la femme a commencé la phase d'engagement du traitement, qui cible souvent son problème de toxicomanie. Elle a accès à un aumônier et à des services de psychologie ou de psychiatrie. Nous avons aussi des réunions des AA et des NA ici dans l'établissement, et de nombreux bénévoles viennent offrir leur soutien aux femmes.

Le vice-président (M. Randall Garrison): Merci, madame Markowski.

Nous allons donner la parole aux représentants du gouvernement maintenant.

Monsieur Rathgeber.

M. Brent Rathgeber (Edmonton—St. Albert, PCC): Est-ce cinq minutes ou sept minutes, monsieur le président?

Le vice-président (M. Randall Garrison): C'est encore sept minutes.

M. Brent Rathgeber: Merci.

Merci aux deux invités pour votre déclaration et votre témoignage ici ce matin, c'était très intéressant. J'ai eu la possibilité de visiter les deux établissements que vous représentez, en ma qualité de député de l'Alberta.

Certes, en ce qui concerne l'établissement d'Edmonton pour femmes, madame Markowski, je crois que vous conviendrez du fait que l'aménagement des lieux est inspiré du modèle d'un campus: c'est assez ouvert, il y a une clôture périmétrique et beaucoup d'espaces verts. Pour les députés qui n'ont pas eu l'occasion de visiter la magnifique ville d'Edmonton, diriez-vous que c'est un juste portrait?

Mme Andrea Markowski: Oui, pour la population générale, c'est tout à fait vrai. Les femmes vivent dans des maisons. Dix femmes vivent en collaboration — elles cuisinent et nettoient et partagent les corvées, et elles se déplacent durant la journée pour aller au travail et participer à des programmes.

L'unité à sécurité maximale ressemble beaucoup plus aux prisons que connaissent probablement les autres membres du comité, et, pour des raisons évidentes, les femmes qui sont là doivent vivre dans un environnement plus structuré.

M. Brent Rathgeber: Il y a une clôture périmétrique qui entoure tout l'établissement, et j'imagine que, de temps à autre, des objets interdits sont jetés par-dessus cette clôture, simplement en raison de l'aménagement physique de votre établissement. Est-il juste de dire cela?

Mme Andrea Markowski: Cela n'est pas arrivé depuis que je suis là — pas que je sache. Mais nous déployons beaucoup d'efforts pour empêcher de tels incidents. Nous avons limité les déplacements dans la cour pour que personne n'approche la clôture périmétrique, nous avons beaucoup de personnel sur place, et on nous a accordé des ressources supplémentaires que nous utilisons pour prévenir le lancement de colis par-dessus la clôture. Grâce à l'utilisation d'autres technologies, nous n'avons pas eu de problèmes liés au lancement de colis. Ce n'est pas ainsi que les drogues entrent dans l'établissement, que je sache.

J'ai vérifié auprès de mes collègues avant de témoigner, et, à d'autres endroits, il y a effectivement des problèmes de colis lancés par-dessus la clôture, mais pas chez nous.

M. Brent Rathgeber: Je suis aussi allé à l'Établissement de Drumheller. Son aménagement est un peu plus conforme au modèle classique, mais il y a toujours une clôture périmétrique, plutôt qu'un périmètre tracé par les murs de l'établissement.

Quelle est votre expérience en ce qui concerne les balles de tennis ou les oiseaux morts et les autres choses qui, selon ce que nous avons entendu, sont utilisées pour lancer des objets interdits par-dessus la clôture, monsieur Thompson?

M. Darcy Thompson: Il ne fait aucun doute que les colis lancés par-dessus la clôture se sont révélés un problème ici à l'Établissement de Drumheller, surtout au cours des dernières années. Plusieurs années auparavant, nous n'avions pas autant d'incidents semblables, je crois, en raison de notre proximité.

Je crois que la pratique a été importée d'autres établissements. En d'autres mots, certains se sont dit: « Pourquoi n'essayons-nous pas cela? » L'expérience a été une réussite, et il est presque devenu courant d'intercepter des colis lancés par-dessus la clôture. La plupart des colis sont gros et foncés. Nous avons intercepté des paquets dont la valeur en établissement variait entre 100 000 \$ et 150 000 \$.

Nous mettons à l'essai différentes technologies aujourd'hui, particulièrement la technologie d'imagerie infrarouge qui est essentiellement un système radar permettant de repérer les personnes qui s'approchent de notre clôture périmétrique sans autorisation. Cela fonctionne très bien jusqu'à maintenant. Mais, tout de même, il y a des flèches qui sont lancées dans notre cour; des membres du personnel ont trouvé des balles de tennis, ils ont trouvé...

Comme je l'ai expliqué dans mon allocution, nous avons une clôture double d'une hauteur de 16 pieds. Certains colis ne se sont pas rendus par-dessus la deuxième clôture et sont restés pris dans le fil au-dessus de la clôture, et nous sommes montés pour récupérer ces colis. Mais, avant d'ouvrir la cour d'exercice, nous envoyons des employés dans la cour pour faire une fouille approfondie afin de

s'assurer qu'aucun objet interdit n'a atterri sur le terrain de notre établissement.

● (1215)

M. Brent Rathgeber: Vous avez parlé des entrepreneurs, monsieur Thompson, en ce qui concerne le volume d'objets interdits qui entrent dans un établissement. Par entrepreneurs, entendez-vous le personnel d'entretien, les gens qui apportent les provisions ceux qui apportent la lessive propre, ce genre de personnes?

M. Darcy Thompson: Si je parle des entrepreneurs, c'est que nous faisons beaucoup de travaux de construction à l'heure actuelle, alors différentes entreprises de construction entrent dans notre établissement.

M. Brent Rathgeber: Quel genre d'autorisation de sécurité les employés de ces entrepreneurs doivent-ils obtenir?

M. Darcy Thompson: Ils doivent fournir un formulaire d'autorisation d'accès à notre service, et nous menons une vérification auprès du CIPC. S'il n'y a pas de problèmes, ils obtiennent une autorisation d'accès. Lorsqu'ils entrent, un commissaire les escorte.

M. Brent Rathgeber: Est-ce qu'il arrive à l'un ou l'autre d'entre vous de trouver des aiguilles de contrebande dans votre établissement?

M. Darcy Thompson: Vous voulez dire... des seringues?

M. Brent Rathgeber: Oui.

M. Darcy Thompson: Oui, mais la plupart des seringues que nous trouvons ont été fabriquées en prison. Elles ne ressemblent pas aux seringues qu'on trouverait dans un hôpital; il s'agit de dispositifs très rudimentaires. Je crois que vous avez des photos de seringues fabriquées en prison que nous avons saisies.

M. Brent Rathgeber: Elles sont toujours fabriquées à l'aide de stylos BIC et d'autres matériaux?

M. Darcy Thompson: Oui.

M. Brent Rathgeber: Mais ces seringues artisanales, monsieur Thompson, peuvent-elles être utilisées comme arme, selon vous?

M. Darcy Thompson: Oui, je crois que, de toute évidence, elles pourraient faire office d'arme. Nombre de ces seringues sont louées, et les détenus se les partagent. Étant donné les problèmes de VIH et d'hépatite C, je ne voudrais certainement pas qu'on me pique avec une de ces seringues. Et, par ailleurs, c'est une préoccupation relativement à la sécurité du personnel. Lorsqu'un employé fouille la cellule d'un détenu, il lui demande toujours si un objet pointu pourrait le piquer ou le blesser, et le détenu répond normalement par la négative. Mais, dans le cadre d'une fouille courante, un employé court le risque de se piquer avec une de ces seringues.

M. Brent Rathgeber: Et, très rapidement, madame Markowski, avez-vous eu des incidents avec des seringues — artisanales ou autres — qui ont été utilisées comme armes dans votre établissement?

Mme Andrea Markowski: Il y a eu un incident où une seringue avait été attachée à un autre objet et utilisée comme arme.

M. Brent Rathgeber: Merci beaucoup.

Voilà pour mes questions, monsieur le président.

Le vice-président (M. Randall Garrison): Merci.

Maintenant, nous allons passer à M. Valeriotte, pour sept minutes.

M. Frank Valeriotte (Guelph, Lib.): Merci à vous deux, Darcy et Andrea, pour l'exposé que vous nous avez présenté aujourd'hui. Je dois admettre que je ne suis qu'un participant provisoire au comité, car M. Scarpaleggia n'a pas pu venir. Et je n'ai pas eu l'occasion de visiter les établissements, mais je connais celui de Stonehenge à Guelph. J'ignore à quel point l'un ou l'autre d'entre vous connaît le programme qui existe à Guelph. Il y a un établissement pour hommes et un établissement pour femmes, et les gens peuvent se porter volontaires pour y aller ou être dirigés là-bas dans le cadre d'un programme de solutions de rechange à l'incarcération.

Je pose mes premières questions à Andrea. Il est question de l'efficacité de votre programme pour celles qui ont des problèmes de toxicomanie et des qualifications des gens dans votre établissement qui aident les toxicomanes. Comme 80 p. 100 des délinquantes sont réputées avoir de graves problèmes de toxicomanie et que la moitié considèrent que leur problème a joué dans le crime qu'elles ont commis, estimez-vous qu'il serait souhaitable d'offrir un programme qui commence plus tôt que dans les 50 jours, pour que les gens puissent profiter plus rapidement d'un traitement à l'égard de leur problème de toxicomanie?

Mme Andrea Markowski: Je vais commencer par l'efficacité du programme. Notre service de la recherche a produit des statistiques très éloquentes révélant que la probabilité que quelqu'un soit réincarcéré de nouveau après avoir récidivé est réduite de 45 p. 100, si la personne a terminé l'un de nos programmes de lutte contre la toxicomanie, et de 63 p. 100, dans le cas des infractions violentes. Alors, les programmes parviennent très bien à aider les délinquantes à acquérir les compétences dont elles ont besoin pour gérer leur toxicomanie ou autres difficultés et mener une vie dans le respect de la loi. Nous savons toutefois que toute personne qui renonce à la drogue peut faire des rechutes et des dérapages en cours de route. Ces rechutes sont normales. Mais l'efficacité est démontrée grâce aux travaux de recherche que nous avons accomplis.

Vous avez parlé des qualifications. Notre personnel compte diverses personnes qui font diverses choses. Évidemment, les infirmières sont des infirmières autorisées, les psychologues sont des psychologues agréés, et les agents de prestation de programmes ont été sélectionnés dans le cadre d'un concours. Ensuite, ils suivent une formation approfondie pour les aider à réaliser, dans la plupart des cas, des interventions de type cognitif et comportemental à l'intention des délinquants.

• (1220)

M. Frank Valeriotte: Avez-vous des gens qui se spécialisent dans la prestation de programmes de traitement de la toxicomanie en particulier?

Mme Andrea Markowski: Les programmes pour femmes ont une portée plus large que la simple toxicomanie. Ce que nous faisons, c'est que nous évaluons le degré d'intervention nécessaire. S'il est faible, nous amorçons un dialogue ou nous offrons des programmes en vue de la transition vers la collectivité. Si le besoin est modéré, nous avons un programme d'intensité modérée. Et nous avons des programmes d'intensité plus élevée, si le besoin est plus élevé. Le programme général cible toutes sortes de problèmes, dont la toxicomanie, au degré d'intensité qui correspond au besoin de la personne.

Ensuite, nous avons des programmes spécialisés, par exemple, pour les délinquants sexuels. Nous avons deux volets de programmes. Les programmes modulaires sont offerts dans le cadre du volet général ou du volet autochtone, ce qui signifie que le programme donne accès à un Aîné et qu'on y intègre des enseignements

culturelles. Il y a habituellement trois phases de traitement. Il y a l'engagement, le traitement et la maîtrise de soi ou l'entretien, ce qui commence souvent dans l'établissement et se poursuit dans la collectivité.

Je crois aussi qu'il ne faut pas oublier que, au moment de l'admission dans un établissement fédéral, il y a un gros travail d'adaptation à faire et il y a beaucoup d'évaluations. Il faut aussi nouer des relations. À mon avis, 50 jours est une période honnête pour commencer un programme de base, et beaucoup d'autres interventions sont pratiquées auprès des femmes avant cela. Mais, bien entendu, il est toujours préférable de commencer à les aider le plus tôt possible. Beaucoup d'efforts sont en cours pour le faire dans tous les établissements.

M. Frank Valeriotte: D'accord, merci.

Darcy, comme je n'y connais rien, il me semble qu'il serait indiqué d'utiliser davantage de chiens détecteurs de drogue. Je sais que les ressources sont limitées, et peu importe si le prix de la drogue augmente lorsque l'approvisionnement est limité, j'ai l'impression que nous devons empêcher la drogue d'entrer dans les prisons. Je me demande seulement si vous pensez qu'il serait souhaitable que les établissements reçoivent un financement adéquat de façon à pouvoir utiliser davantage de chiens détecteurs, qui pourraient renifler tout le monde, si vous me passez l'expression, qui entre dans l'établissement. Cela me semble tout à fait sensé. Est-ce que je suis naïf?

Sinon, est-il possible de faire entrer de la drogue dans un établissement même s'il y a des chiens?

M. Darcy Thompson: Comme je l'ai déjà dit, le programme des chiens détecteurs de drogue est un excellent programme. Nous avons deux chiens, à l'Établissement de Drumheller, mais ils ne peuvent pas être partout, tout le temps.

Oui, l'une de nos priorités, ce sont les visiteurs qui entrent. Mais les chiens ne peuvent pas être tous les jours à l'entrée principale; ils ont d'autres obligations. Ils peuvent être envoyés dans les unités pour fouiller une cellule. Nous pouvons aussi, à la lumière de renseignements au sujet de détenus qui reviennent de détention provisoire, employer les chiens détecteurs pour faire une fouille lorsqu'ils reviennent du bureau du shérif.

M. Frank Valeriotte: Je vais être plus direct, alors. Est-ce que vous aimeriez qu'il y ait davantage de chiens détecteurs?

M. Darcy Thompson: Oui, certainement.

M. Frank Valeriotte: D'accord, et ce serait une chose à recommander?

M. Darcy Thompson: Oui, en effet.

M. Frank Valeriotte: D'accord, merci.

Je crois que j'ai encore du temps pour poser une question, et je vais encore une fois m'adresser à Andrea.

Andrea, étant donné qu'on s'attend à ce que davantage de gens soient incarcérés — et je ne crois pas que je m'avance, en disant cela — à la suite de l'adoption du nouveau projet de loi omnibus, je me demande si vous allez avoir besoin de plus de soutien, surtout en ce qui concerne la toxicomanie et les autres problèmes de santé, y compris les maladies mentales, parce qu'il y aura davantage de problèmes à mesure que la population carcérale va augmenter.

Pourriez-vous me dire quels projets vous avez faits pour vous préparer à cela?

Mme Andrea Markowski: Un nombre croissant de femmes admises dans un pénitencier fédéral présentent des taux très élevés de problèmes de santé mentale. À l'heure actuelle, un diagnostic de maladie mentale a été posé pour environ 30 p. 100 d'entre elles, et on s'attend à ce que le taux se maintienne à ce niveau ou qu'il augmente en même temps que le nombre de détenues.

Mon équipe multidisciplinaire est déjà très bien placée pour évaluer et traiter ces femmes et pour leur offrir d'autres services. Nous nous sommes préparés en créant des bassins d'employés qualifiés, et nous avons également réussi à combler des postes difficiles à pourvoir, ce qui fait que nous aurons mis en place le personnel dont nous avons besoin pour offrir les services quand la population carcérale augmentera.

• (1225)

Le vice-président (M. Randall Garrison): Merci, madame Markowski.

[Français]

Madame Morin, vous disposez de cinq minutes.

Mme Marie-Claude Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot, NPD): Je vous remercie.

Ma question s'adresse à Mme Markowski. Je m'excuse si je ne prononce pas votre nom correctement. Tout d'abord, je vous remercie d'être ici et je remercie également l'autre témoin d'être parmi nous. C'est très intéressant.

Un peu plus tôt, vous avez parlé brièvement des programmes pour les femmes autochtones. Je voudrais savoir si les femmes autochtones qui purgent une peine fédérale ont les mêmes problèmes de toxicomanie que les femmes non autochtones? Ont-elles besoin de traitements différents?

[Traduction]

Mme Andrea Markowski: Merci.

Chez les femmes autochtones, les taux de toxicomanie, d'infractions avec violence et de problème de santé mentale sont au moins aussi élevé, sinon supérieurs. Toutes les expériences difficiles qu'elles ont vécu s'additionnent, et, lorsqu'elles arrivent, elles ont des besoins très élevés. Nous avons constaté dans le passé que les programmes généraux n'étaient pas aussi efficaces qu'ils pourraient l'être pour les femmes autochtones. Ils n'étaient pas aussi bien adaptés à leur culture ou à leur situation, et c'est pourquoi les programmes que nous leur proposons maintenant — qu'elles ont le choix de suivre ou non — se révèlent beaucoup plus efficaces. Ils utilisent différentes techniques et intègrent des enseignements et des cérémonies, et une Aînée y participe également. Ce sont des programmes semblables, mais ils ont été enrichis afin qu'il soient beaucoup plus efficaces pour les femmes autochtones.

[Français]

Mme Marie-Claude Morin: Le Service correctionnel du Canada offre des programmes d'intervention pour délinquants toxicomanes, pour femmes toxicomanes et pour Autochtones. Est-ce que les programmes pour les femmes autochtones sont les mêmes que pour les hommes ou si on parle de programmes qui sont vraiment adaptés aux femmes autochtones?

[Traduction]

Mme Andrea Markowski: Tous les programmes pour femmes ont été conçus pour les femmes, et les programmes pour femmes autochtones, pour les femmes autochtones. Tous nos programmes sont fondés sur des données probantes. Ils s'inspirent de la recherche, et on les évalue pour s'assurer qu'ils sont efficaces et bien adaptés.

[Français]

Mme Marie-Claude Morin: Je vous remercie. Je n'ai pas d'autres questions à vous poser. Merci beaucoup.

[Traduction]

Le vice-président (M. Randall Garrison): Nous donnons la parole à M. Aspin, pour cinq minutes.

M. Jay Aspin (Nipissing—Timiskaming, PCC): Merci, monsieur le président. Merci à nos invités, qui nous font profiter de leur expérience, ce matin.

Ma première question s'adresse à Mme Markowski. Vous avez indiqué, dans votre déclaration préliminaire, que la population des délinquantes était celle qui croissait le plus rapidement au sein de la population carcérale d'ensemble des établissements fédéraux. Cela m'a surpris.

Je me demandais si vous ne pourriez pas nous expliquer les raisons de ce phénomène.

Mme Andrea Markowski: Je ne peux que faire des conjectures sur la raison de l'augmentation si rapide de ce segment de la population. Au cours des 10 dernières années, la population des délinquantes a augmenté en moyenne de 9 p. 100 par année. De 2006 à 2010, elle a augmenté de 23 p. 100. On parle même d'une augmentation de 28 p. 100 dans le cas des femmes autochtones.

Tout le monde a été surpris de cette tendance. C'est un phénomène très complexe, et c'est triste. Je ne peux que supposer que certains aspects du contexte social et de l'environnement les rendent plus susceptibles de tomber dans la criminalité. Le système de justice pénale finit par devoir s'occuper de personnes qui ont probablement aussi besoin de beaucoup d'aide des services sociaux et des services de santé mentale.

M. Jay Aspin: Merci.

Selon vous, est-ce que les hommes et les femmes utilisent des moyens différents pour faire entrer de la drogue en douce dans les prisons?

Mme Andrea Markowski: Je dirais que c'est un problème différent, car les femmes incarcérées ne peuvent pas compter sur des contacts à l'extérieur des prisons comme le peuvent les hommes. Elles n'appartiennent pas à un réseau de crime organisé. Elles n'ont personne à qui demander de leur apporter des choses, surtout en grande quantité. Elles n'ont pas les ressources nécessaires pour assurer le transport de centaines de milliers de dollars de drogue.

Nous faisons face à une situation différente. Nous faisons affaire avec des femmes qui arrivent des centres de détention provisoire et qui ont sur elles, dans leurs cavités corporelles, de la drogue ou du tabac, généralement de petite quantité. Dans la plupart des cas, elles essaient tout simplement d'atténuer les symptômes du sevrage ou d'anxiété découlant de leur incarcération, et ce n'est pas pour elles une façon d'obtenir de la drogue. Je dis cela parce qu'il n'y a pas vraiment de drogue dans nos prisons pour femmes.

Nous faisons face à d'autres défis. Les femmes prennent beaucoup de médicaments pour divers problèmes de santé physique ou mentale. Nous connaissons des problèmes de détournement qui sont, à mon avis, plus fréquents que dans les établissements pour hommes. Les femmes qui utilisent de la méthadone ou d'autres médicaments peuvent subir des pressions et être tentées de les partager ou encore de les vendre afin de pouvoir se procurer d'autres choses, par exemple à la cantine.

Je crois qu'il arrive que des visiteurs fassent passer de petites quantités de drogue ou de tabac. Ça n'arrive pas souvent. Nous avons des moyens plutôt efficaces pour prévenir ou contrôler cela, mais cela arrive quand même, parfois. Certes, les femmes essaient à l'occasion de faire entrer de la drogue en douce, après une permission de sortir avec escorte, que ce soit pour leur propre consommation ou parce qu'elles ont subi des pressions, ce qui arrive parfois.

Je crois que le problème de la drogue et de l'alcool dans les prisons a un tout autre aspect dans les établissements pour femmes.

• (1230)

M. Jay Aspin: Nous avons visité les établissements de Collins Bay et de Joyceville plus tôt, cette semaine, et nous avons parlé aux prisonniers; ils se réjouissent de la mise en place de nombre de programmes. Ils en ont parlé de façon généralement positive.

Pourriez-vous nous dire ce que vous pensez de la décision du gouvernement d'investir 122 millions de dollars dans les programmes de traitement de la toxicomanie et de réadaptation? Pourriez-vous faire un bref commentaire?

Mme Andrea Markowski: Ce que je peux dire, c'est que mon établissement a reçu un financement important — des crédits réaffectés — qui devait servir à l'embauche de personnel infirmier, d'ergothérapeutes, de psychologues, d'agents de programme et d'agents de libération conditionnelle supplémentaires. Cela a grandement amélioré notre capacité de répondre aux besoins des femmes et de les aider à se préparer à une transition en toute sécurité dans la collectivité.

Le président: Votre temps est écoulé. Je suis désolé, monsieur Aspin.

Est-ce que M. Thompson voulait aussi répondre à cette question?

La question était adressée aux deux témoins.

M. Darcy Thompson: Je suis d'accord avec Mme Markowski. Nous avons d'excellents programmes de traitement de la toxicomanie. Les détenus ont accès aux programmes des Narcotiques anonymes et des Alcooliques anonymes.

S'il y a une chose que je trouve très difficile, c'est d'aider quelqu'un qui ne veut pas être aidé. Beaucoup de nos délinquants ne reconnaissent pas qu'ils ont un problème ou aiment leur mode de vie actuel. Mais il faut que ces programmes soient offerts. C'est tout à fait essentiel pour leur rétablissement, cela leur donne la possibilité de retourner dans la collectivité et de devenir des citoyens respectueux de la loi.

Le président: Merci.

Monsieur Chicoine.

[Français]

M. Sylvain Chicoine (Châteauguay—Saint-Constant, NPD): Merci, monsieur le président. Je remercie également les deux témoins de nous faire part de leur expertise qui touche surtout aux renseignements de sécurité. J'aimerais poser une question à l'un des deux témoins.

On a beaucoup parlé des systèmes qui ont été mis en place au cours des dernières années, dont les chiens renifleurs et d'autres systèmes pour détecter les drogues qu'on pourrait trouver dans les prisons. Certains témoins ont mentionné qu'il y avait moins de drogue dans nos établissements carcéraux. D'autres témoins doutent un peu de l'efficacité de ces systèmes.

J'aimerais que vous nous parliez de l'efficacité de ces systèmes de détection. Faudrait-il que plus de ressources soient consacrées à cet égard?

[Traduction]

M. Darcy Thompson: Je vais répondre, si vous me le permettez, madame Markowski.

Je crois que nos outils sont d'excellents outils. Notre chien renifleur de drogue, par exemple, est un excellent outil, mais un chien n'est pas infallible. Il va réagir à l'odeur de la drogue, mais il ne peut pas savoir si une personne transporte de la drogue. Tout dépend du type de drogue, il y a des produits pharmaceutiques et ceux qui contiennent du THC, et tout dépend aussi de l'emballage. Dans 95 p. 100 des cas, les visiteurs qui transportent un produit de contrebande l'ont caché dans une cavité corporelle. Depuis combien de temps le produit y est-il caché? Dans quelle mesure dégage-t-il une odeur?

Nos outils ne sont pas infallibles, mais ce sont de très, très bons outils. Le détecteur à ions, auquel nous soumettons tous les visiteurs qui veulent entrer dans l'établissement, est un excellent outil, mais ce n'est pas cet outil qui va me dire si le visiteur a sur lui de la drogue. Il va simplement me permettre de savoir que cette personne a récemment été en contact avec de la drogue.

Donc, oui, il y a beaucoup de technologie dans tout cela. Par exemple, au Service correctionnel du Canada, nous n'utilisons pas de portiques de détection comme vous en voyez dans les aéroports. Je crois que ce serait un excellent outil à utiliser à l'entrée principale. Je sais que cet appareil suscite la controverse, que certains jugent que c'est une atteinte trop importante à la vie privée, mais il fonctionne bien dans les aéroports, et il fonctionnerait bien dans nos établissements.

• (1235)

Le président: Avez-vous un commentaire à faire, madame Markowski?

Mme Andrea Markowski: Je suis parfaitement d'accord avec ce que Darcy a dit. Au bout du compte, c'est le personnel qui compte. Les outils sont excellents. Le personnel doit rester vigilant, et c'est ce qu'il fait. Les employés sont bien formés et font du bon travail. Je ne parle pas seulement des agents correctionnels; c'est une responsabilité commune. L'essentiel, c'est de faire en sorte que l'information arrive toujours à un point central de traitement du renseignement de sécurité, ce qui nous permet d'intervenir et d'empêcher ou de décourager les gens d'essayer de faire entrer de la drogue.

Prenons par exemple les résultats des analyses d'urine dans les établissements pour femmes; les résultats positifs sont beaucoup plus rares que dans les établissements pour hommes. Je crois que la dynamique des établissements pour femmes est différente. Le commerce de contrebande est moins bien organisé et moins présent. Les femmes sont très motivées à obtenir l'aide dont elles ont besoin. Nous constatons que les résultats positifs sont très rares, ce qui m'amène à penser que nous avons fait des progrès importants grâce aux ressources qui nous ont été données pour empêcher la drogue d'entrer dans nos murs.

Le président: Il vous reste deux minutes.

[Français]

M. Sylvain Chicoine: Parmi toutes ces mesures, lesquelles sont les plus efficaces au niveau des dépenses? Lesquelles coûtent le moins cher? S'agit-il des chiens ou des scanners? Quelle est votre opinion à ce sujet?

[Traduction]

M. Darcy Thompson: Je crois que la nouvelle technologie qui nous aide à détecter la drogue avant qu'elle entre dans l'établissement est un bon investissement. Comme l'a dit Mme Markowski, notre personnel est très vigilant et a suivi une très bonne formation sur la façon d'empêcher l'entrée de la drogue dans nos établissements. Plus il y aura de chiens renifleurs de drogue et de détecteurs sur place, plus nous serons en mesure, je crois, d'offrir un environnement sûr.

Mme Andrea Markowski: Je crois que la clé du succès, vraiment, est d'adopter une approche à plusieurs volets. Je crois que nous avons fait de bons investissements dans la sécurité. Nous avons obtenu de très bons résultats, dans ce domaine. Nous avons aussi beaucoup investi du côté des traitements et de la prévention. Cela aussi donne de très bons résultats.

Je serais d'accord avec Darcy. Je crois que l'argent a été très bien dépensé.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme Young.

Mme Wai Young (Vancouver-Sud, PCC): J'aimerais tout comme mes collègues vous remercier de vos exposés, qui étaient complets et d'excellente qualité.

J'aimerais vous poser quelques questions sur les résultats. Évidemment, grâce à l'investissement de 122 millions de dollars au cours des trois dernières années, nous avons entendu d'autres témoins affirmer que cela a permis de réduire la consommation de drogue dans les prisons et que la proportion des résultats positifs était passée de 12 à 7,5 p.100.

Seriez-vous d'accord pour dire que la tendance est à la baisse? Je crois que vous l'avez mentionné plus tôt, mais, comme vous venez de deux établissements différents, j'aimerais vous l'entendre dire.

M. Darcy Thompson: Madame Markowski, voudriez-vous faire un commentaire à ce sujet?

Mme Andrea Markowski: Bien sûr.

Je crois qu'il est parfois plus facile d'envisager à part les établissements pour femmes et de tenir compte de leurs antécédents. Je crois que, de manière générale, les taux d'analyse d'urine positive dans ces établissements sont probablement beaucoup plus bas que dans les établissements pour hommes — mais qu'ils ont probablement baissé grâce aux efforts que nous avons déployés.

• (1240)

Mme Wai Young: J'ai remarqué, madame la directrice, que, dans votre exposé, vous n'avez précisé quels sont les pourcentages. Pourriez-vous nous le dire?

Mme Andrea Markowski: Si vous le voulez, je vais comparer les données les plus récentes, soit celles du dernier exercice. Le calcul est fait par tranches de 100 détenus.

Pour l'ensemble des établissements, la moyenne nationale est un taux de résultat positif des analyses d'urine de 7,43 p. 100. Dans les établissements pour femmes, la moyenne est de 2,4 p. 100.

Mme Wai Young: Bravo!

Mme Andrea Markowski: C'est beaucoup plus bas.

Mme Wai Young: C'est beaucoup plus bas, en effet. Nous avons raison de nous réjouir, d'une certaine façon.

Pensez-vous pouvoir attribuer ce résultat aux investissements dans les programmes de prévention, à la somme de 122 millions de dollars dont nous parlons?

Mme Andrea Markowski: Je crois que cela a certainement aidé. Il suffit de regarder les établissements pour femmes d'un autre œil et de reconnaître, je crois, que ces taux ont toujours été plus bas — en partie — parce que la contrebande de drogue y est moins forte, pour les raisons que je vous ai déjà présentées.

Cependant, lorsque des femmes consomment de la drogue pendant qu'elles sont incarcérées, il s'agit parfois de médicaments prescrits à d'autres détenues, et les tests que nous utilisons ne permettent pas nécessairement de dépister ces substances. Certains des cas d'automédication qui pourraient se produire prennent une forme différente, et c'est peut-être pour cette raison que les chiffres sont moins élevés.

Mme Wai Young: Je vous demanderais donc de me donner un comparatif. Si ce chiffre est moins élevé, c'est par rapport à quoi? Je vous le demande parce que nous n'avons pas d'autres chiffres.

Mme Andrea Markowski: Je vais devoir vous les trouver. Si vous voulez connaître les tendances pour les 5 à 10 dernières années, par exemple, sur les taux des résultats positifs des analyses d'urine dans les établissements pour femmes, je sais que le personnel des relations parlementaires pourra vous trouver les données et vous les communiquer. Je vais m'en occuper.

Mme Wai Young: Merci beaucoup.

J'aimerais vous demander, monsieur Thompson, de répondre vous aussi à cette question.

M. Darcy Thompson: Nous utilisons aussi une approche à plusieurs volets, soit la prévention, l'intervention, le traitement et l'interdiction, mais aussi a perturbation. L'Établissement de Drumheller est reconnu comme un établissement où le taux résultats positifs des analyses d'urine est très élevé — mais, oui, nous avons constaté qu'ils diminuaient.

Je n'ai pas les données statistiques qui concernent les taux actuels, mais, si vous le voulez, je vous les communiquerai avec plaisir.

Mme Wai Young: Je vous demanderais donc à tous deux de réfléchir à cette question de l'optimisation — madame Markowski, vous pouvez répondre la première. Nous avons donc appris que le financement supplémentaire qui a été versé vous a permis d'étendre la gamme de traitements, de programmes et de services et d'adopter une approche multi niveaux, ce qui est, je crois, magnifique. Cela a donné les bons résultats que l'on connaît. Cependant, comment allons-nous pouvoir optimiser ces investissements? Avez-vous réfléchi à la façon de pousser les choses un peu plus loin?

Laissez-moi vous donner un exemple des idées ou des possibilités dont j'ai parlé avec d'autres personnes. Dites-moi si vous pensez que ce serait viable. Nous avons parlé des bons résultats en ce qui a trait aux visites familiales, dans les prisons pour hommes comme dans les prisons pour femmes, et du fait que ces visiteurs sont susceptibles d'apporter de la drogue dans les prisons. Existe-t-il des vidéos éducatives ou de petits clips qu'on pourrait montrer aux personnes qui viennent pour la première fois dans un établissement, afin de les informer, de les renseigner et de les aviser de ce qui pourrait leur arriver si elles font entrer de la drogue dans l'établissement, ou encore de leur montrer comment elles peuvent aider l'être cher pendant qu'il est en prison et lorsqu'il en sortira?

Autrement dit, est-ce qu'il existe des services de soutien ou des programmes d'information et d'éducation au second palier?

Mme Andrea Markowski: Nous avons un programme à l'intention des visiteurs. Avant qu'ils ne soient autorisés à entrer dans l'établissement, la première fois, ils doivent regarder une vidéo, et nous les renseignons au sujet des règles et des risques et au sujet des endroits où ils peuvent trouver de l'aide s'ils subissent des pressions ou s'ils pensent que l'être cher est en danger.

Quand une personne fait entrer de la drogue dans un établissement, les conséquences peuvent être graves. Je peux vous le dire en connaissance de cause : les peines imposées aux personnes qui ont fait cela sont longues, et les amendes, très élevées.

Si vous me demandez si on peut en faire plus pour cette population, je vous dirai que l'on peut toujours en faire plus. Les visites familiales, cependant, font partie intégrante du processus de réadaptation des délinquants et de leur réinsertion sociale. Nous devons donc toujours viser l'équilibre. Un élément essentiel de notre réussite, ce sont les partenariats avec la collectivité et avec les personnes qui viennent s'occuper des femmes et les aider à réussir leur transition.

• (1245)

Le président: Merci.

Nous passons à M. Sandhu.

M. Jasbir Sandhu: Merci, monsieur le président.

Pendant la séance d'aujourd'hui et pendant d'autres séances, nous avons souvent entendu parler d'une « approche à plusieurs volets » et d'une « approche équilibrée ». On dirait que c'est une tendance. Bon nombre des experts ou des témoins disent que nous devons adopter une approche équilibrée. Nous avons appris que les résultats positifs d'analyses d'urine sont depuis quelque temps moins nombreux. Est-ce qu'il serait exact de dire que l'interception et le traitement axé sur la réadaptation ont un rôle à jouer dans la diminution de ce nombre?

Mme Andrea Markowski: Tout à fait. Il faut agir sur tous les fronts si l'on veut aider les détenus à s'affranchir de leur toxicomanie.

M. Jasbir Sandhu: Darcy?

M. Darcy Thompson: Je suis d'accord à 100 p. 100. Nous devons envisager toute la gamme des approches, de la prévention au traitement en passant par l'interception.

M. Jasbir Sandhu: Nous avons également entendu l'expression « prison sans drogue » pendant les séances. Est-ce que c'est réaliste? Pouvons-nous vraiment faire en sorte qu'il n'y ait pas de drogue dans les prisons?

Mme Andrea Markowski: Je crois que nous devons être réalistes: puisque les personnes qui ont des problèmes de toxicomanie vont de temps à autre chercher à obtenir de la drogue. Ça se produit dans les centres de traitement, dans les écoles, partout. Le plus important, c'est de tenter de créer un environnement sûr qui facilite le rétablissement, la réadaptation et la responsabilisation. Nous devons pour cela éliminer le plus possible la drogue de nos établissements, entre autres choses; c'est un élément de la solution.

M. Jasbir Sandhu: Ce serait une situation idéale, mais est-ce que c'est réaliste?

Mme Andrea Markowski: Je ne sais pas si cela est possible, mais il est primordial de tendre vers cet idéal. Quand une personne cherche à se rétablir, la présence de la drogue peut être un élément déclencheur qui sabote tout le processus. Nous devons le faire pour elles. Nous devons le faire, car le commerce de la drogue à l'intérieur d'un établissement entraîne de la violence, par exemple sur la question des dettes, et représente un risque pour le personnel — et pour le public, si nous libérons des personnes qui sont toujours des

toxicomanes actifs. Il est donc essentiel de continuer à tendre vers cet idéal.

M. Jasbir Sandhu: Les résultats positifs d'analyses d'urine sont beaucoup plus rares dans les prisons pour femmes. Quelles leçons pouvons-nous tirer de cette expérience dans les prisons pour femmes? Vous avez dit que le commerce y est moins bien organisé. Pourriez-vous nous dire quelles leçons on peut tirer de cela et appliquer dans les prisons pour hommes, pour faire baisser ces taux?

Mme Andrea Markowski: Certains aspects sont indépendants de ma volonté; j'imagine que j'ai été chanceuse. Je dirige une prison pour femmes, et les femmes qui sont incarcérées sont à certains égards différentes. Elles sont très motivées, leur réseau est moins étendu, elles ont moins de ressources et elles veulent sortir de prison pour prendre soin de leurs enfants. Ce sont quelques-unes des raisons pour lesquelles nous sommes plutôt chanceuses avec elles.

Par exemple, nous n'avons pas vraiment de problèmes de gang, par rapport à ce qui se passe dans les établissements pour hommes. Nous devons nous assurer que les gangs ne puissent pas s'installer dans nos établissements, car l'absence des gangs nous permet de créer un environnement beaucoup plus propice à la réadaptation.

Le président: Rapidement, monsieur Sandhu.

M. Jasbir Sandhu: Je vais m'abstenir, en fait.

Le président: Monsieur Leef, je vous prévient tout de suite que je vais exercer ma prérogative sans attendre, à titre de président, et que je vais moi aussi poser une question à M. Thompson.

Allez-y, monsieur Leef.

M. Ryan Leef (Yukon, PCC): D'accord. Merci, monsieur le président, je serai bref.

Ma question s'adresse à M. Thompson. Certains témoins ont parlé d'un programme d'échange d'aiguilles propres dans les établissements correctionnels et ont dit que ce serait peut-être une bonne idée. Je crois que quelqu'un a fait une comparaison ou déclaré que le fait de ne pas permettre l'échange d'aiguilles propres équivaldrait à exercer une discrimination. Pourriez-vous commenter, en vous fondant sur votre expérience, la situation au chapitre de l'utilisation d'aiguilles dans les centres correctionnels et son lien avec les gangs?

Pourriez-vous aussi nous parler plus en détail de votre expérience des tatouages. Je sais que nous parlons de gangs, mais vous avez parlé pendant votre exposé des gangs qui contrôlaient le commerce de la drogue. Pourriez-vous dire aux membres du comité quel rôle jouent les tatouages dans ce milieu-là?

Et pourriez-vous nous dire également ce qu'apporterait un programme d'échange d'aiguilles au chapitre de la santé et de la prolifération des activités des gangs par le truchement des tatouages.

• (1250)

M. Darcy Thompson: Bien sûr, le partage d'aiguilles dans un milieu carcéral représente un problème pour la santé et la sécurité, du point de vue des détenus.

Il est courant que les prisonniers se fassent faire des tatouages, dans nos établissements, surtout les membres d'un gang. Les membres des gangs, en particulier les gangs autochtones, aiment porter leurs tatouages, leur insigne. Ils sont fiers d'appartenir aux Alberta Warriors ou aux Red Alert, et ils veulent l'afficher publiquement.

Quand vous parlez du programme d'échange d'aiguilles, vous parlez du tatouage ou de la consommation de drogues injectables?

M. Ryan Leef: Je crois que je parle de deux cas, car il existe un lien direct, j'imagine, entre la possibilité de se faire tatouer et marquer et de s'afficher et l'utilisation de ce tatouage comme un simple symbole concret de sa participation au commerce de la drogue et à son organisation dans le milieu correctionnel. Est-ce que c'est exact?

M. Darcy Thompson: Oui, ce serait exact.

En ce qui concerne le programme d'échange d'aiguilles, je suis contre la drogue dans nos établissements, et je suis donc contre les aiguilles. J'ai de la difficulté à soutenir le programme d'échange d'aiguilles qui existe déjà, mais, d'un autre côté, je ne veux pas que quiconque contracte une maladie infectieuse s'il est possible de l'éviter.

M. Ryan Leef: Je vais laisser le temps qu'il me reste au président, maintenant.

Le président: En fait, il vous reste encore du temps si vous voulez poursuivre sur ce sujet. Comme nous avons laissé le gouvernement poser deux questions de suite, je voulais dire que je prendrai peut-être un peu de temps pendant la prochaine série.

M. Ryan Leef: D'accord, nous nous sentons tous généreux à offrir notre temps comme ça, n'est-ce pas?

Mme Candice Hoepfner (Portage—Lisgar, PCC): S'il vous reste du temps, j'aimerais...

M. Ryan Leef: D'accord, je vais laisser ce qui me reste de temps à Mme Hoepfner, alors.

Mme Candice Hoepfner: Merci, monsieur Leef.

J'ai une question pour la directrice de l'établissement pour femmes. Je m'excuse, je n'ai pas votre nom sous les yeux.

Une voix: C'est Mme Markowski.

Mme Candice Hoepfner: Madame Markowski, je m'excuse. J'étais en train de ranger mes papiers, car je ne savais pas que j'allais avoir l'occasion de poser une question.

Pour commencer, vous dites qu'il est évident que des femmes essaient de faire entrer de la drogue et que vous avez souvent beaucoup de mal à l'intercepter, parce qu'elles peuvent cacher ces drogues de toutes sortes de façons beaucoup plus difficiles à détecter. Est-ce exact?

Mme Andrea Markowski: Oui, c'est exact. Cela peut être difficile.

Mme Candice Hoepfner: Diriez-vous, alors, qu'il serait plus facile d'intercepter ces drogues s'il était possible de faire des fouilles à nu de ces femmes?

Mme Andrea Markowski: Nous pouvons faire des fouilles à nu, et nous en faisons, mais vous voulez peut-être parler de l'examen des cavités corporelles. Est-ce là le sujet de votre question?

Mme Candice Hoepfner: Oui. Je m'excuse, je pensais que c'était la même chose, mais vous me dites que ce sont deux choses différentes. Une fouille à nu, ce n'est pas un examen des cavités corporelles?

Mme Andrea Markowski: La fouille à nu suppose l'enlèvement des vêtements et une inspection visuelle, et cela se fait régulièrement dans les prisons, et assez souvent lorsqu'une détenue revient d'une permission de sortir avec escorte, par exemple.

L'examen des cavités corporelles est plutôt rare. Je sais que le commissaire a comparu devant votre comité et qu'il en a parlé. De nombreuses restrictions sont prévues, et ce n'est pas quelque chose que nous faisons très souvent.

Mme Candice Hoepfner: Merci beaucoup de ces éclaircissements.

Savez-vous, madame, que nous avons entendu une représentante de la Société Elizabeth Fry selon laquelle la fouille à nu, qui, je viens de le comprendre, ne suppose même pas l'examen des cavités corporelles, est une agression sexuelle? Saviez-vous que quelqu'un avait dit cela? Êtes-vous d'accord avec cette affirmation? Comment réagissez-vous quand on accuse vos agentes d'agression sexuelle lorsqu'elles procèdent à une fouille à nu?

Mme Andrea Markowski: Je sais que Mme Pate a fait ces commentaires, et je suis tout à fait en désaccord avec la façon dont elle présente les fouilles à nu. Dans la pratique, la fouille à nu se fait avec l'accord des deux parties et de façon très privée et respectueuse, et les femmes comprennent que la fouille vise leur propre sécurité, également.

Je crois, en réalité, que ce n'est pas une manière appropriée de qualifier cette pratique, surtout quand on prend en considération l'expérience de ces femmes, qui ont connu la violence sexuelle. Nous travaillons très dur pour nous assurer que rien de ce que nous faisons ne peut constituer pour elles un préjudice supplémentaire.

● (1255)

Le président: Il vous reste 30 secondes.

Mme Candice Hoepfner: Pourriez-vous nous dire encore une fois pourquoi il est important de s'efforcer de faire des prisons des lieux sans drogue?

On a parfois l'impression que les gens se disent, eh bien, c'est trop difficile, ça ne vaut pas la peine d'essayer. Je crois que vous avez fait des commentaires très positifs, et je crois que c'est important que vous nous les répétiez.

Vous nous dites que les prisons sans drogue sont aussi une façon d'aider à protéger les femmes qui essaient de cesser de consommer ainsi que les femmes qui ne consomment pas, mais qui aimeraient un environnement sécuritaire. Est-ce exact?

Mme Andrea Markowski: Quand il n'y a pas de drogue, cela rend le milieu plus sûr et plus propice au travail que nous essayons de faire.

Ce qui est vraiment bien, c'est que les femmes ont tendance à être très motivées, à s'engager activement et à apporter toutes sortes de changements pendant leur séjour en prison. Mon travail est de supprimer tout ce qui pourrait représenter un obstacle à ce processus.

Mme Candice Hoepfner: Merci beaucoup.

Le président: Merci, madame Hoepfner.

Ma question s'adresse à M. Thompson.

Monsieur Thompson, quand je vous ai présenté, j'ai parlé du fait que j'ai le plaisir de représenter la circonscription de Crowfoot et que l'Établissement de Drumheller se trouve dans ma circonscription. En conséquence, j'ai visité cet établissement un certain nombre de fois et j'ai été impressionné, pendant cette visite, par le babillard de renseignement. Quand je parle du babillard de renseignement, vous savez de quoi je parle. Il s'agit du tableau, sur le mur, où l'on voit des photos, des flèches et de l'information.

J'ai l'impression qu'il s'agit un peu d'un centre du renseignement de sécurité. Est-ce de cela dont vous êtes responsable, essentiellement?

M. Darcy Thompson: Je suis responsable de ce babillard. Il est situé dans la salle de réunion des agents correctionnels.

Le président: C'est exact.

M. Darcy Thompson: Quand j'ai proposé cette idée, j'ai pensé qu'il serait bon d'afficher tous les renseignements dans un lieu où les agents peuvent s'asseoir. En fait, il est important de pouvoir associer un visage à un nom; cela peut être très utile. J'encourage le personnel et je favorise l'échange d'information à l'échelle de notre service, et les employés utilisent ce tableau. Je les encourage à y inscrire des renseignements, et c'est ce qu'ils font. Ils ont très bien accepté la chose.

Le président: Si, par exemple, un agent correctionnel entendait une conversation, ou si un délinquant signalait que de la drogue allait entrer dans l'établissement ou qu'elle emprunterait un canal donné, qu'est-ce qui se passerait? Est-ce que l'agent correctionnel doit le signaler ou est-ce qu'il inscrit cette information sur le tableau? Doit-il présenter un exposé? Comment est-ce que cela fonctionne?

M. Darcy Thompson: L'agent devrait présenter un rapport d'observation sur la question à notre bureau.

Cela dépend de la fiabilité et de la nature exacte de l'information. Si l'information est valide, nous pourrions décider par exemple faire un lien avec une personne figurant sur le tableau, et, pendant les réunions d'information du personnel et dans le cadre des mises à jour de l'établissement, nous demanderions aux employés de surveiller de près la personne en question parce que nous croyons qu'elle est impliquée dans le commerce de la drogue dans l'établissement.

Le président: C'est très bien.

Il arrive parfois que des détenus subissent la pression d'autres détenus qui voudraient les impliquer dans une activité ou une autre qui n'est pas très orthodoxe. Est-ce qu'il arrive que les détenus communiquent eux-mêmes des renseignements ou s'adressent directement à un agent? Est-ce qu'il arrive qu'un détenu communique des renseignements à un comité de détenus, qui pourrait le transmettre à son tour? Ou est-ce ce qu'une telle chose ne se fait pas?

M. Darcy Thompson: Il arrive fréquemment que des détenus s'adressent à des agents correctionnels de l'unité pour leur communiquer des renseignements. Ces renseignements sont ensuite transmis à notre bureau. Les détenus sont très réticents à l'idée de communiquer des renseignements au comité de détenus.

Nous nous sommes déjà servis dans le passé des comités de détenus. Par exemple, si un détenu vient nous voir pour nous dire qu'on cherche à le forcer à faire quelque chose qu'il ne veut pas faire; nous allons évidemment penser à faire intervenir le comité des détenus et inviter le détenu à aller voir les membres de ce comité pour leur présenter son cas. Les membres du comité ne savent pas que ce détenu nous a déjà parlé, et ils croient que le détenu est simplement venu leur demander de l'aider à régler un problème.

Le président: Nous avons visité pendant nos déplacements un certain nombre d'autres pénitenciers, et nous n'avons vu nulle part ailleurs un babillard de ce genre. Comme vous l'avez déjà expliqué, c'était votre idée. Comme je l'ai dit plus tôt, vous recevez beaucoup d'éloges, ici, parce qu'il semble que ce babillard est efficace.

Est-ce que vous savez si un autre établissement fédéral ou provincial aurait fait quelque chose de semblable?

• (1300)

M. Darcy Thompson: Les graphiques ont été créés avec l'aide d'un programme appelé i2 Analyst's Notebook. Je sais très bien que

les autres établissements et les analystes des administrations régionales utilisent ce programme. Divers organismes d'application de la loi l'utilisent aussi. Bien d'autres établissements aimeraient utiliser ce babillard, mais c'est principalement un problème d'infrastructure. Ils n'ont pas tous une bonne salle où l'installer.

Le président: J'ai une autre question à vous poser, mais j'hésite presque à le faire, non seulement parce que vous vous trouvez dans ma circonscription, mais également parce que nous avons une grande confiance en notre personnel correctionnel. Je connais beaucoup d'agents correctionnels. Certains ont travaillé avec moi dans la sphère politique. Je sais que ce sont des gens d'un grand calibre, mais nous entendons à l'occasion parler d'agents correctionnels qui sont impliqués dans le commerce de la drogue ou qui subissent des pressions en ce sens.

Avez-vous déjà connu des agents correctionnels sur qui l'on faisait pression, de l'intérieur ou peut-être de l'extérieur? Je veux savoir non pas combien d'agents ont perdu leur emploi ou ont fait l'objet de mesures disciplinaires pour cette raison, mais si vous êtes au courant de cas où un agent correctionnel a subi des pressions afin qu'il s'implique dans ce type d'activité.

M. Darcy Thompson: Je n'ai pas eu connaissance directement de cas précis où des agents auraient subi des pressions de quelqu'un de l'extérieur de l'établissement. Comme je l'ai déjà dit, nous n'aimerions pas avoir à admettre qu'un agent correctionnel pourrait faire entrer de la drogue, mais, dans certains cas, c'est une réalité. Mais je suis tout à fait en désaccord quand on dit que 70 p. 100 de la drogue entre dans nos établissements par l'entremise de notre personnel.

Si vous voulez parler des organisations criminelles qui essaient d'intimider des agents correctionnels et de les obliger à faire entrer de la drogue dans notre établissement, je ne peux pas me souvenir d'un moment où ce serait arrivé. La plupart du temps, l'agent va faire pour commencer une petite faveur, en transportant un peu de tabac. Mais s'il fait cela, il est déjà trop tard. La prochaine fois, il apportera du tabac et quelques pilules, et à partir de là, tout s'enchaîne.

Le président: Très bien. Je vous remercie tous les deux d'avoir participé à cette séance par téléphone. Nous l'apprécions beaucoup. Nous avons reçu des agents correctionnels; nous avons reçu des représentants syndicaux; nous avons également reçu le commissaire. Nous avons entendu des intervenants de divers pénitenciers, et ce fut certainement un plaisir d'entendre des représentants de l'Établissement d'Edmonton pour femmes et de l'Établissement de Drumheller. Merci beaucoup.

Je constate que nous n'avons plus de temps. Nous aimerions peut-être aussi vous demander quelque chose. Au cours des prochains jours, si vous réfléchissez aux questions que nous vous avons posées et commencez à croire que vous auriez pu répondre d'une autre manière, ou si vous pouvez nous fournir davantage d'information, je vous encouragerais à communiquer avec nous, par écrit ou par téléphone, pour nous communiquer toute autre information qui pourrait nous aider à réaliser notre étude.

Je tiens à vous remercier.

La séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>